

Fonds régions et ruralité – Volet 1

Soutien au rayonnement des régions

Appel de projets – Printemps 2026

Chaudière-Appalaches, le 11 juin 2026 — La Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA), mandatée à titre de comité régional de sélection de projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 1, lance un nouvel appel de projets afin de soutenir des initiatives à portée régionale. Les organisations intéressées ont jusqu'au 27 août 2026 pour déposer leur projet.

Une enveloppe de 1 000 000 \$ est mise à la disposition des promoteurs pour la réalisation de projets structurants contribuant au développement et au rayonnement de la région.

Les projets soumis devront s'inscrire dans la priorité régionale suivante :

Favoriser des milieux de vie inclusifs, attractifs et dynamiques où les membres de la communauté peuvent s'épanouir en maintenant et développant des services de proximité et en créant des environnements favorables à la santé.

Des projets structurants et concertés

Les projets financés devront démontrer des retombées significatives pour la région de la Chaudière-Appalaches et favoriser la concertation entre les acteurs du milieu. Conformément aux exigences du programme, ils devront avoir un impact sur un minimum de quatre MRC ou s'inscrire dans une démarche concertée à l'échelle régionale.

Un levier pour le développement régional

« Cet appel de projets est une occasion concrète d'agir sur la qualité de vie de nos citoyens. En soutenant des initiatives structurantes, la TREMCA souhaite contribuer activement à des milieux de vie inclusifs, attractifs et dynamiques partout en Chaudière-Appalaches. Nous invitons donc les organisations à proposer des projets ambitieux et rassembleurs. », souligne Daniel Turcotte, président de la TREMCA.

Dépôt des projets

Les promoteurs sont invités à consulter les modalités du programme ainsi que le guide du promoteur et, à déposer leur demande au plus tard le 27 août 2026 sur le site [Québec.ca Appel à projets FRR V1 priorité 2 Milieux de vie](https://quebec.ca/appel-a-projets-frr-v1-priorite-2-milieux-de-vie)

Des séances d'information seront tenues par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 8 juillet 2026 de 11h à 12h et le jeudi 13 août 2026 de 13h30 à 14h30. Les heures et les liens de connexion seront disponibles sur notre site Web au www.tremca.info/.

À propos du FRR – Volet 1

Le volet 1 — Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité, administré par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, vise à appuyer la réalisation de projets ayant des retombées à l’échelle régionale et à favoriser la concertation entre les acteurs du territoire.

À propos de la TREMCA

La Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) réunit les préfets et un élu de chacune des MRC de la région. Elle constitue un lieu de concertation et de collaboration permettant d’harmoniser les priorités régionales, de renforcer les liens entre les MRC, les ministères et les partenaires du territoire, et de soutenir des actions communes. Sa mission est de promouvoir les intérêts de la Chaudière-Appalaches, de défendre ses enjeux stratégiques et de contribuer à son développement.

-30-

Source :

Mariève Rémillard

Coordonnatrice

Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches

418-883-3347 poste 710

Mremillard@mrcbellechasse.qc.ca